COMMISSION
ORGANISATION
COMPÉTITIONS
LIGUE AUVERGNE
RHÔNE ALPES

CATEGORIES D'AGE – SAISON 2025-2026

AGES	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
ANNEES DE NAISSANCE	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003
MASCULIN			-13 TERRITORIAL – Exc / Div												
					-15 TERRITORIAL – Exc / Div										
							-17 TERRITORIAL								
								-18 CF-TERRITORIAL- Exc / Div							
										P16 TERRITORIAL – PN / Exc / H / Div 1 & 2					

AGES	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
ANNEES DE NAISSANCE	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003
FEMININ			-13 TERRITORIAL – Exc / Div												
					-15 TERRITORIAL – Exc / Div										
						-16 TERRITORIAL									
							-17 CF								
								-18 TERRITORIAL – Exc / Div							
										P16 TERRITORIAL – N3 / PN / Div					

En compétitions jeunes, les demandes d'autorisation de jouer dans la catégorie supérieure (autorisées pour les championnats du plus bas niveau du territoire, doivent être soumises à l'autorisation de la COC Territoriale sous peine de match perdu par pénalité). Se référer aux règlements en vigueur (art. 11.1 du RG AURA et si besoin, utiliser le document de surclassement en cours pour la saison.

Les joueuses de 15 et 16 ans et les joueurs de 16 ans, dont le nombre est inférieur ou égal à sept, dans un club ne possédant pas d'équipe leur permettant d'évoluer dans leur amplitude d'âge, pourront être autorisé(e)s à évoluer en compétition territoriale adulte des plus bas niveaux par le Bureau Directeur de l'instance gestionnaire de la compétition.

Mixité : Au niveau départemental, la pratique mixte pourra être autorisée jusqu'en moins de 13 ans. Les demandes doivent être soumises à l'autorisation de la COC Territoriale sous peine de match perdu par pénalité. Se référer aux règlements en vigueur (art. 11.2 du RG AURA et si besoin, utiliser le document de mixité en cours pour la saison.